

# Rapport d'orientations Budgétaires 2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

## **VILLE DE BAGNEUX**

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget 2026 sera soumis au Conseil Municipal le 16 décembre 2025. Aux termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu d'organiser préalablement un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires.

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Le contexte financier national et ses répercussions locales .....</b>	<b>4</b>
1. Le contexte national .....	4
2. Les collectivités locales : premier investisseur public avec des finances maîtrisées .....	6
3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 et les principaux impacts pour les collectivités .....	8
4. Le contexte financier local .....	9
<b>II. Les orientations budgétaires pour 2026 .....</b>	<b>9</b>
1. L'évolution des recettes de fonctionnement .....	10
a. Les recettes d'exploitation des services .....	11
b. Les compensations .....	11
c. La fiscalité locale .....	12
d. Les dotations et les subventions .....	13
2. L'évolution des dépenses de fonctionnement .....	13
a. Les charges à caractère général .....	14
b. Les dépenses de personnel et l'évolution des ressources humaines de la ville .....	14
c. Un soutien continu au tissu associatif local et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) .....	18
d. Les flux financiers avec Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris .....	19
e. Les intérêts de l'emprunt .....	19
3. Une capacité d'autofinancement préservée .....	20
4. Un programme d'investissement ambitieux et réaliste .....	22
a. Les principaux investissements de 2026 .....	22
b. Le financement de l'investissement .....	23
<b>III. Une prospective financière nécessaire pour anticiper les années à venir .....</b>	<b>26</b>
1. L'évolution du budget de fonctionnement de la ville 2025-2030 .....	26
2. Les projets d'investissement programmés dans les années futures .....	27

## Introduction

Le Budget Primitif (BP) de l'année 2026, qui sera soumis au vote en décembre 2025, fera l'objet d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) lors du conseil municipal du 14 octobre 2025.

La préparation du budget de la ville pour l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte international et national instable.

Au plan international, tout d'abord, face à la multiplication des conflits, la militarisation des Etats se généralise. Elle crée une pression supplémentaire sur des budgets, notamment en France, déjà marqué par des orientations austéritaires.

C'est dans ce contexte que notre pays traverse une crise politique inédite, avec des conséquences économiques et sociales graves. Les services publics et les politiques publiques subissent des attaques sans précédents, les actions de justice sociale et environnementales sont mises à mal.

Les premiers touchés sont les citoyens les plus modestes. Pour les collectivités locales et singulièrement les communes, les contraintes s'accroissent, avec des incertitudes financières fortes sur l'avenir proche et à moyen terme.

Ainsi, comme pour le budget 2025, le projet de loi de finances de 2026 pourrait ne pas être présenté à l'Assemblée nationale en octobre et le vote du budget de l'Etat pour 2026 pourrait être décalé au début de l'année prochaine.

Le calendrier budgétaire se situe en période pré-électorale. Le budget municipal sera donc pour la plus grande part reconduit à l'identique.

Les priorités municipales restent donc à l'ordre du jour, pour continuer de répondre aux besoins et aux attentes des Balnéolais. La municipalité poursuit ses politiques publiques en faveur de la réussite éducative, de la solidarité, de la transition écologique et du cadre de vie.

Le présent rapport d'orientation budgétaire vise d'abord à présenter le contexte national et local de la construction budgétaire, pour ensuite proposer les orientations prévues en 2026 et enfin, donner des perspectives sur les années à venir.

# I. Le contexte financier national et ses répercussions locales

## 1. Le contexte national

### 1. Le contexte de préparation du BP

Le budget 2026 se prépare dans un contexte international où de graves conflits persistent. En Ukraine où la Russie intensifie la guerre et ses dommages humains et matériels. Au Proche-Orient où malgré la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien, le gouvernement d'extrême droite israélien poursuit la destruction de Gaza et l'occupation de la Cisjordanie, en violation du droit international.

Sur le plan national, les orientations économiques restent marquées par la volonté de réduire la dépense publique en imposant des mesures d'austérité, plutôt que de rechercher des recettes supplémentaires pour répondre aux besoins croissants en cette période de crise économique et sociale. Les conséquences pour les collectivités ne sont pas encore connues mais il est fort probable qu'elles seront impactées par les mesures que prendra le futur gouvernement : diminution des participations de l'Etat ou limitation des dépenses des collectivités.

L'Association des maires de France attend d'ailleurs du nouveau premier ministre une « *autonomie financière et fiscale des collectivités (...) indissociable de la liberté locale. Elle implique tout d'abord de cesser les ponctions sur les budgets locaux qui ont atteint, en 2025, 7,5 milliards d'euros, et de mettre un terme aux dépenses supplémentaires et charges nouvelles que l'État impose chaque année aux collectivités. La hausse des cotisations à la CNRACL prévue en loi de finances pour 2025, à hauteur de 13 points en 5 ans, et alors même que la CNRACL déficitaire continue de financer d'autres caisses, en est un exemple* ».

#### ➤ Les prévisions de croissance et de chômage

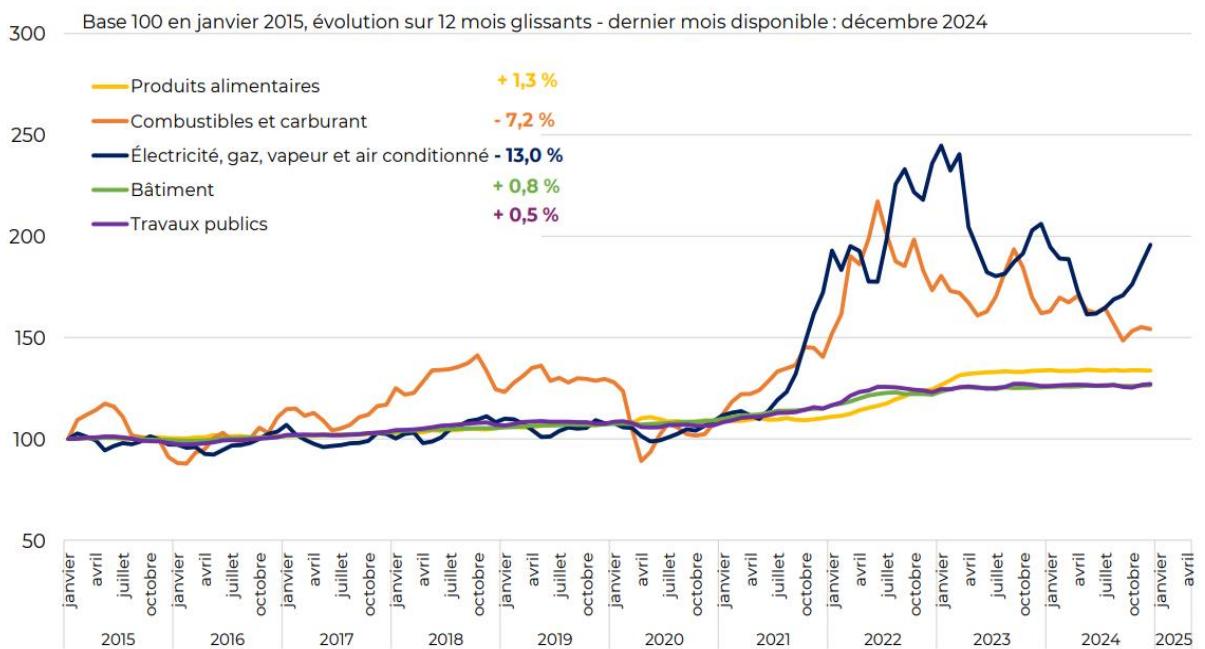
Selon la Banque de France, le taux de croissance en France devrait être de 0,7% en 2025. Celle-ci est principalement liée à la demande intérieure et à une légère augmentation de la production. Pour 2026, les prévisions de croissance sont estimées à environ 0,9%.

Par ailleurs, le taux de chômage demeure au taux élevé de 7,5% à mi 2025, ce qui concerne 5,6 millions de personnes.

#### ➤ Une inflation qui se stabilise

En 2025, l'inflation devrait être beaucoup moins importante que les années précédentes (environ 1%). En 2026, elle devrait atteindre environ 1,3%. Cependant, le coût des matières premières reste à un haut niveau. Pour la Ville, l'impact est toujours important sur le coût des fluides, des denrées alimentaires et de certaines prestations de service.

## Indices de prix impactant la dépense locale

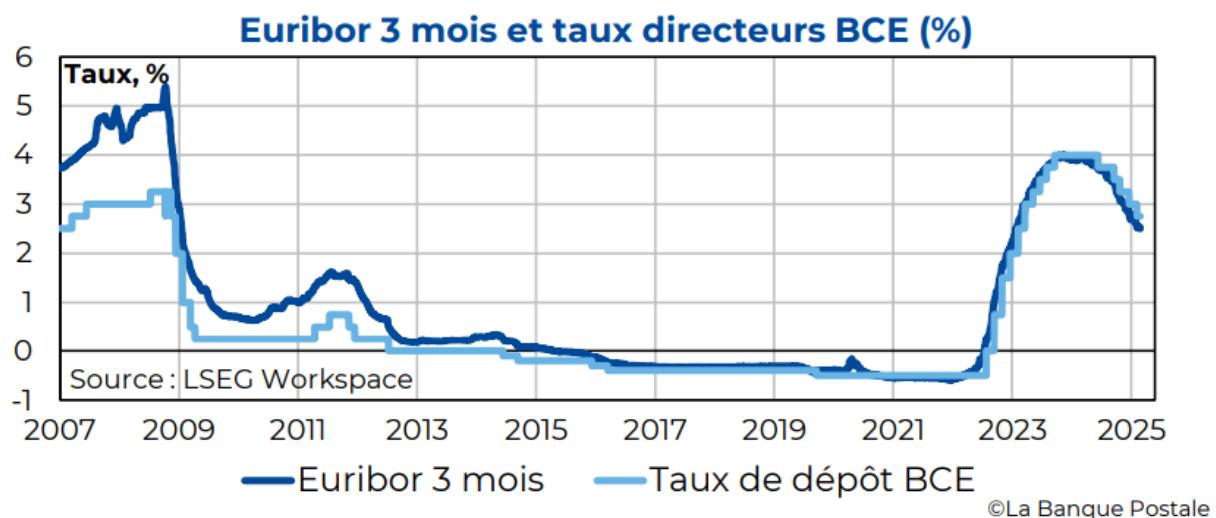


Source : Indices Insee, calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

## ➤ Des taux d'intérêt en légère baisse

Les taux d'intérêt qui sont, depuis 2022, à un niveau élevé, ont commencé à diminuer progressivement depuis juin 2024. Ainsi, en 2026, pour un même niveau de dette, la charge de la dette ne devrait pas peser autant que ces dernières années sur le budget des administrations publiques.



Source : *La Banque Postale*

## ➤ Une augmentation continue de la dette publique

La dette publique, qui est en constante augmentation depuis le début des années 80, a atteint 112% du PIB en 2025. L'objectif du gouvernement est de la stabiliser niveau autour de 110% d'ici 2027. Au 1er trimestre 2025, celle-ci s'établit à 3 345,8 milliards d'euros.

Ce niveau de dette provient principalement de la dette de l'Etat. Il est lié aux politiques ultra-libérales du gouvernement :

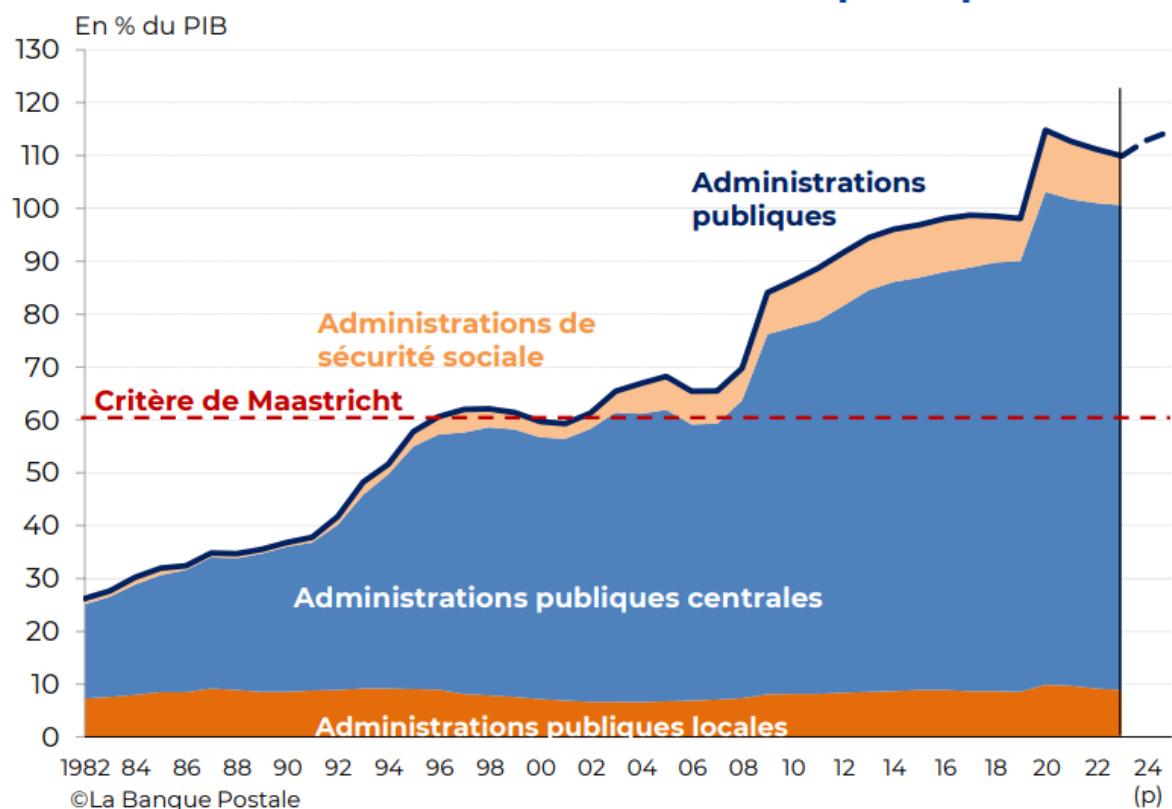
- les avantages accordés aux entreprises au travers de mesures fiscales qui les exonèrent, sans contrepartie pour l'emploi, comme l'a montré un rapport sénatorial, qui établit à 211 milliards annuels ces aides
- les cadeaux et niches fiscales
- l'évasion fiscale autour de 80 milliards d'euros
- les crises économiques successives et l'impact de l'instabilité internationale

Le niveau de dette des collectivités est inférieur à 9% du PIB.

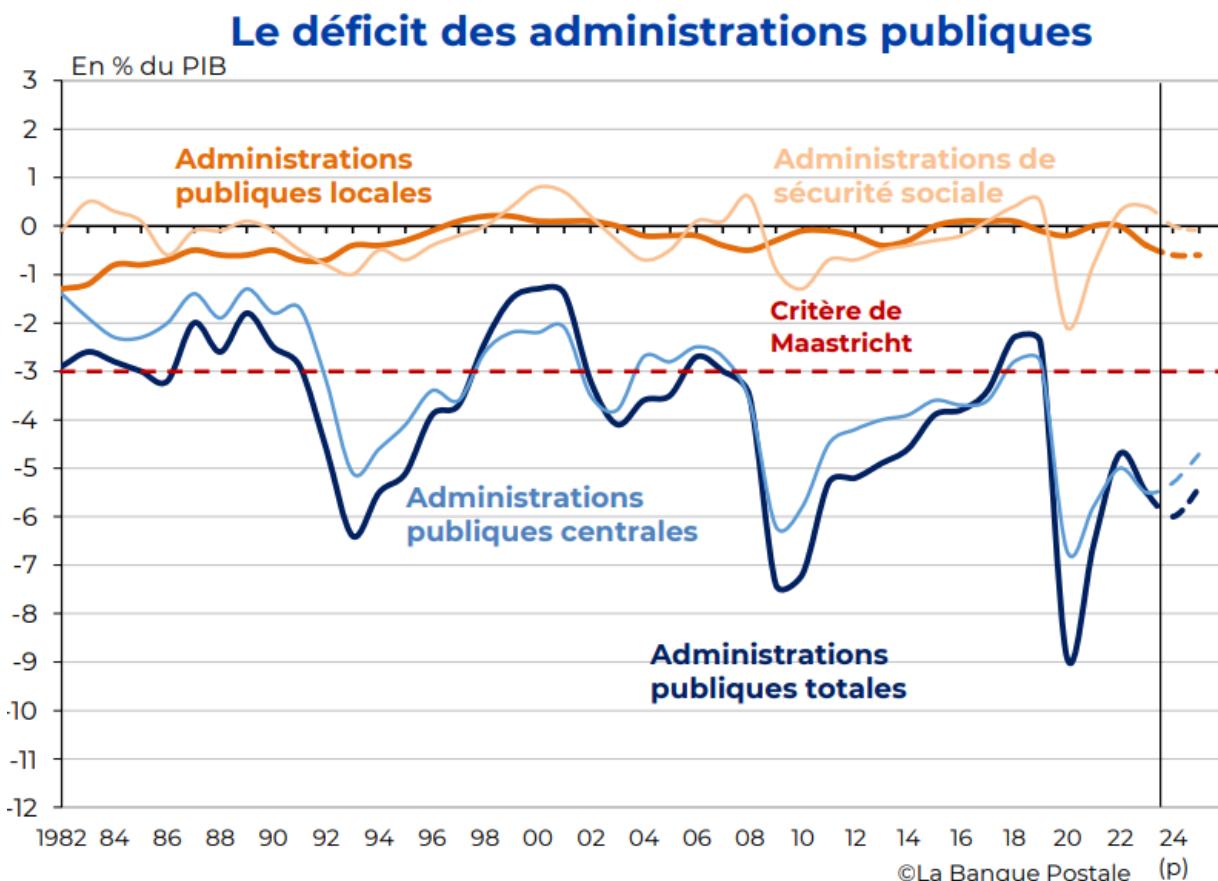
## **2. Les collectivités locales : premier investisseur public avec des finances maîtrisées**

Comme évoqué ci-dessus, la part de la dette des collectivités locales rapportée au PIB est infime par rapport à la dette de l'Etat. En effet, la dette des Administrations Publiques Locales (APUL) représente 9 % du PIB en 2024. C'est un niveau similaire à celui des années 90, alors que l'investissement public local représente 60% de l'investissement public. Cette bonne gestion financière provient notamment du fait que les collectivités sont dans l'obligation d'avoir un budget équilibré, et qu'elles ne peuvent emprunter que pour financer des dépenses d'investissement.

## La dette des administrations publiques



Source : *La Banque Postale*



Source : *La Banque Postale*

La bonne gestion des collectivités locales rend plus insupportables encore les contraintes que le gouvernement veut leur imposer.

### 3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 et les principaux impacts pour les collectivités

Comme évoqué, les orientations gouvernementales restent marquées par la détermination à réduire la dépense publique en 2026, autour de 40 milliards. Un tel niveau de réduction aurait des conséquences graves pour l'ensemble des services publics.

A ce jour, même si nous ne disposons pas d'informations précises sur le PLF 2026, nous savons déjà que certains éléments de la loi de finances 2025 seront toujours appliqués en 2026. Ainsi les éléments suivants continueront d'impacter les collectivités et de réduire leur marge de manœuvre :

- Augmentation des cotisations des employeurs publics à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales de 12 points en 4 ans (CNRACL). En 2025, 3 points de plus avaient été appliqués au taux de cotisation. Cette augmentation sera à nouveau effective en 2026, se cumulant à celle de 2025.
- La reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico) instauré l'an passé, ou l'« épargne forcée » qui cible quelque 2 000 collectivités.

Par ailleurs, certaines mesures initialement souhaitées par le gouvernement de François Bayrou pourraient être reprises par le nouveau gouvernement de Sébastien Lecornu dans le PLF 2026, au vu des déclarations du nouveau premier ministre :

- La réduction des compensations fiscales pour les locaux industriels (perte de 1,2 milliard d'euros pour les collectivités)
- Le gel du versement d'une part de TVA pour les départements et les régions (perte de 700 000 euros)
- La diminution des dotations d'investissement de 200 millions d'euros (déjà réduites en 2025 de 1,350 milliard d'euros pour le fonds vert)

Au total ce serait plus de 5 milliards d'économies qui pourraient être portées par les collectivités. La vigilance reste de mise quant à l'impact, sur les collectivités locales et les communes en particulier, des choix qui vont être présentés devant le Parlement.

Le présent rapport d'orientation budgétaire prend en compte certaines hypothèses mais des ajustements pourront être effectués pour l'adoption du BP 2026.

#### 4. Le contexte financier local

Au niveau local, la ville de Bagneux garde sa dynamique de développement avec le maintien d'une croissance de la population liée aux livraisons de logements qui restent à venir en 2025 et 2026 sur le secteur nord de la ville principalement. Cette dynamique démographique a un impact direct sur les actions et les politiques publiques que mène la commune et, par conséquent, sur la trajectoire des finances communales, aujourd'hui particulièrement saine. Ainsi, un des défis pour la ville au cours de ces prochaines années est d'accueillir la population nouvelle tout en maintenant un haut niveau de service public.

Les nouveaux projets d'investissement déjà démarrés ou programmés seront réalisés au cours des prochaines années. C'est notamment le cas pour les projets suivants : maison des matrimoines et patrimoines au Clos des sources, rénovation thermique du groupe scolaire Joliot-Curie, extension du CMS, ouverture d'un équipement polyvalent de 2000 m<sup>2</sup>, poursuite de la rénovation du stade René Rousseau, construction de l'école et du gymnase des Mathurins, aménagement de 2 parcs ainsi que la renaturation d'un ancien terrain sportif. La Ville devra financer ces nouveaux équipements et en assumer les charges de fonctionnement induites.

Enfin, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2026.

## II. Les orientations budgétaires pour 2026

Avec le renouvellement du conseil municipal en mars 2026, les orientations budgétaires pour 2026 sont dans la continuité des politiques publiques conduites en 2025. La future équipe municipale disposera donc d'un budget dit « de reconduction » pour fonctionner et continuer les projets d'investissement déjà programmés. Par la suite, des ajustements pourront être effectués au moment du budget supplémentaire dont le vote est prévu en juin.

Ainsi les orientations pour 2026 s'articulent autour des 4 grandes priorités du mandat, à savoir, la solidarité, l'éducation, la transition écologique et le cadre de vie.

A titre d'exemple, 2 actions initiées en 2024 se poursuivront en 2026 : l'offre à la rentrée d'un kit de fournitures scolaires pour tous les élèves d'école élémentaire et d'un livre pour tous les élèves d'école maternelle, et l'ouverture du Centre Municipal de Santé les soirs et les weekends avec la mise en place du centre médical de garde.

Le cadre de vie et la transition écologique restent au cœur de nos priorités. La place de la nature en ville va se traduire par la poursuite des études pour la renaturation et la création de parcs existants (Robespierre et Mathurins) et de nouvelles plantations d'arbres. Dès 2026, des études seront lancées pour la renaturation de l'ancien stade Albert Petit. Dans la continuité des 6 cours d'écoles déjà réalisées, la végétalisation et la désimperméabilisation d'une cours d'école sont programmées. Sur la place Barbara, avenue H. Ravera, le département va, à la demande de la Ville, créer une mini forêt urbaine, en novembre de cette année. Pour renforcer leur attractivité, la ville continue à soutenir les commerces locaux à travers notamment des aménagements de l'espace public pour les rendre plus visibles et le renforcement de notre service communal dédié depuis l'été 2025.

La ville poursuit son engagement fort en faveur de la réussite éducative afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir et de grandir dans les meilleures conditions. Comme en 2025 en partenariat avec le rectorat, nous amplifions les projets d'éducation artistique et culturelle. De plus, le dispositif de « Cité éducative », pour lequel la Ville a obtenu le label et les financements fin 2024 se met en place progressivement afin de renforcer la réussite scolaire pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires de la ville.

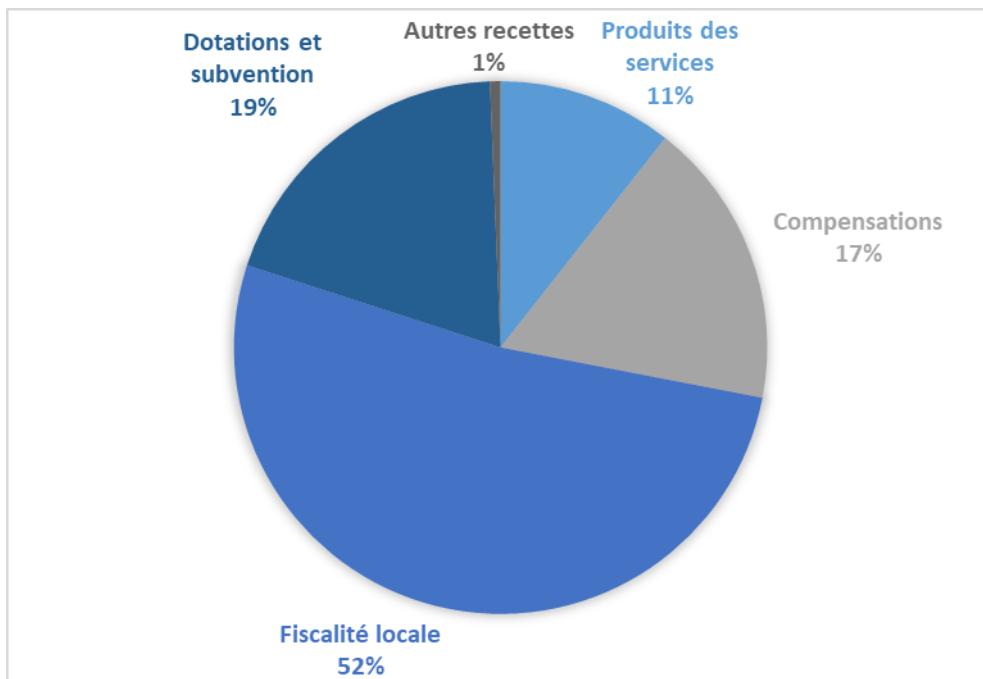
Enfin, des projets d'investissement ont déjà démarré ou ont été programmés en 2025 : livraison de la Maison des matrimoines et patrimoines, rénovation du groupe scolaire Joliot-Curie, 1<sup>ère</sup> phase de l'agrandissement du Centre Municipal de Santé, travaux de réhabilitation énergétique dans les bâtiments, construction d'un nouvel équipement polyvalent au pied du métro destiné à accueillir différentes activités comme le Centre Social et Culturel Jacques Prévert, les studios de musique de la Chaufferie, ou encore des espaces destinés aux associations.

## 1. L'évolution des recettes de fonctionnement

CHAPITRE BUDGETAIRE	BP 25	BP +BS 25	Prévisionnel 26	Evolution 26/ BP 25 en €	Evolution 26/ BP 25 en %
<b>Produits des services</b>	<b>9 578 500</b>	<b>10 676 500</b>	<b>10 979 000</b>	<b>1 400 500</b>	<b>15%</b>
<b>Compensations</b>	<b>18 270 000</b>	<b>18 270 000</b>	<b>17 670 000</b>	<b>-600 000</b>	<b>-3%</b>
<b>Fiscalité locale</b>	<b>50 861 400</b>	<b>51 625 400</b>	<b>52 717 000</b>	<b>1 855 600</b>	<b>4%</b>
<b>Dotations et subvention</b>	<b>19 213 200</b>	<b>19 497 200</b>	<b>19 640 000</b>	<b>426 800</b>	<b>2%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>726 900</b>	<b>582 400</b>	<b>647 000</b>	<b>-79 900</b>	<b>-11%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98 650 000</b>	<b>100 651 500</b>	<b>101 653 000</b>	<b>3 003 000</b>	<b>3%</b>

### Répartition prévisionnelle des recettes de fonctionnement :

101,7 millions d'euros répartis comme suit :



Les principales ressources de la ville sont issues de la fiscalité. Par exemple, le produit de la taxe sur le foncier bâti représente environ 32 millions d'euros, soit un tiers du budget de fonctionnement. Les autres recettes proviennent des dotations de l'Etat et des subventions ainsi que des produits des services issus de la participation des usagers.

L'évolution des recettes de la ville devrait être en hausse pour 2026 d'environ 2,9 millions d'euros par rapport au BP 2025 (+3%). Les recettes 2025 ayant fait l'objet d'un réajustement au Budget Supplémentaire (BS), l'écart entre le BP 2025 et les recettes réellement budgétées (BP+BS) en 2025 est de 732 000 euros, soit +0,7%.

#### a. Les recettes d'exploitation des services

Les recettes d'exploitation des services devraient connaître une hausse d'environ 1,45 million d'euros par rapport au BP 2025 soit +15%. Cette évolution reflète les variations budgétaires suivantes :

- L'augmentation des recettes due à la hausse de la fréquentation des accueils de loisirs, l'augmentation des recettes des crèches liée à des amplitudes horaires de garde plus importantes et à l'évolution du quotient familial pour certains usagers ;
- L'augmentation des recettes perçues pour le stationnement payant de la ville reversées au délégataire : avec l'extension du périmètre de stationnement à toute la ville depuis le mois de février 2025, le volume de recettes augmente également ;
- Les redevances liées à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du stationnement payant : ces redevances n'étaient pas perçues ces dernières années avec l'ancienne concession de service public car celui-ci présentait un déficit d'exploitation pendant la période post « Covid ».

#### b. Les compensations

Ces produits correspondent d'une part à l'attribution de compensation reversée par la Métropole du Grand Paris, et d'autre part au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

- L'attribution de compensation : comme les années précédentes, cette ressource reste stable ;
- Le FSRIF : cette recette a diminué en 2025 de 725 000 euros par rapport à 2024, soit -18%. Pour 2026, l'estimation du FSRIF est similaire au montant perçu en 2025 soit une diminution de 600 000 euros (-15%) par rapport au BP 2025. Cette forte diminution qui impacte le budget de fonctionnement de la ville est la conséquence de l'évolution de différents critères liés au potentiel financier par habitant de la commune ainsi qu'à la structure de l'habitat.

L'évolution de ces indicateurs est la résultante de la dynamique urbaine de Bagneux, et de la volonté d'une diversification de l'habitat pour aller vers une plus grande mixité sociale, qui commence à porter ses fruits. Pour autant, cette baisse est brutale, sans accompagnement dans une période transitoire de développement au cours de laquelle le nombre d'habitants en difficultés économiques et sociales reste très élevé.

- La poursuite des efforts de construction se traduit par + 2 190 logements sur la ville avec une diversité de typologies :
  - Des logements sociaux supplémentaires +214
  - Des logements autres que sociaux en plus grand nombre : + 1 976
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires d'APL, mais dans une proportion moindre que celle de l'augmentation du nombre total de logements ;
- Un revenu moyen par habitant qui progresse.

Nous restons donc attentifs aux choix qui vont être présentés par le nouveau gouvernement et leur impact sur les collectivités locales.

La dynamique de Bagneux, qui demeure une ville populaire, implique de développer de nouveaux services publics et de répondre à de nouveaux besoins. Les financements de l'Etat restent donc une nécessité impérieuse.

### c. La fiscalité locale

Un montant total de 52,7 millions d'euros est prévu.

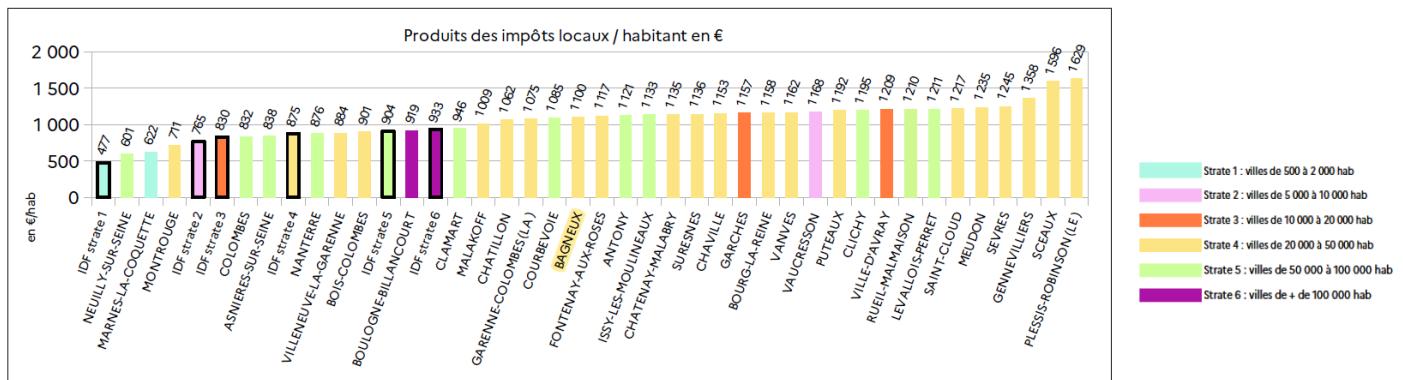
Ce montant comprend notamment 51,2 millions d'euros d'impôts locaux directs. Cette prévision intègre une évolution des bases physiques d'environ 1% qui correspond aux nouveaux logements livrés en 2025 ainsi qu'à l'actualisation annuelle des bases qui repose sur l'inflation prévisionnelle de 2025 qui devrait s'établir à environ 1%.

Les recettes issues des droits de mutation devraient être probablement en légère hausse par rapport au BP 2025.

Les autres recettes fiscales (taxe de séjour, taxe sur l'électricité...) devraient être stables.

Les produits des impôts locaux par habitant dans les villes des Hauts-de-Seine en 2024 :

## Produits des impôts locaux\*



Source : Direction Départementale des Finances Publiques

### d. Les dotations et les subventions

Un montant global de **19,6 millions d'euros** est prévu.

L'estimation des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et dotations de solidarité urbaine) est basée sur les montants perçus en 2025. En 2025, la dotation forfaitaire a diminué et la dotation de solidarité urbaine a augmenté. Cependant, au regard des incertitudes sur leur évolution en 2026, il paraît prudent de prévoir les mêmes montants qu'en 2025. A noter que la dotation de solidarité urbaine pourrait suivre la même tendance que le FSRIF et diminuer. En effet, les critères d'attribution du FSRIF et de la DSU ont certaines similitudes (potentiel financier, nombre de logement sociaux...).

Pour ce qui est des subventions de fonctionnement versées par la Caisse d'Allocations Familiales, elles devraient connaître une légère hausse par rapport à 2025 du fait de la hausse de fréquentation des accueils de loisirs.

Cependant, comme en 2025, on note une baisse préjudiciable des participations du Département des Hauts-de-Seine aux actions liées à la politique de la ville.

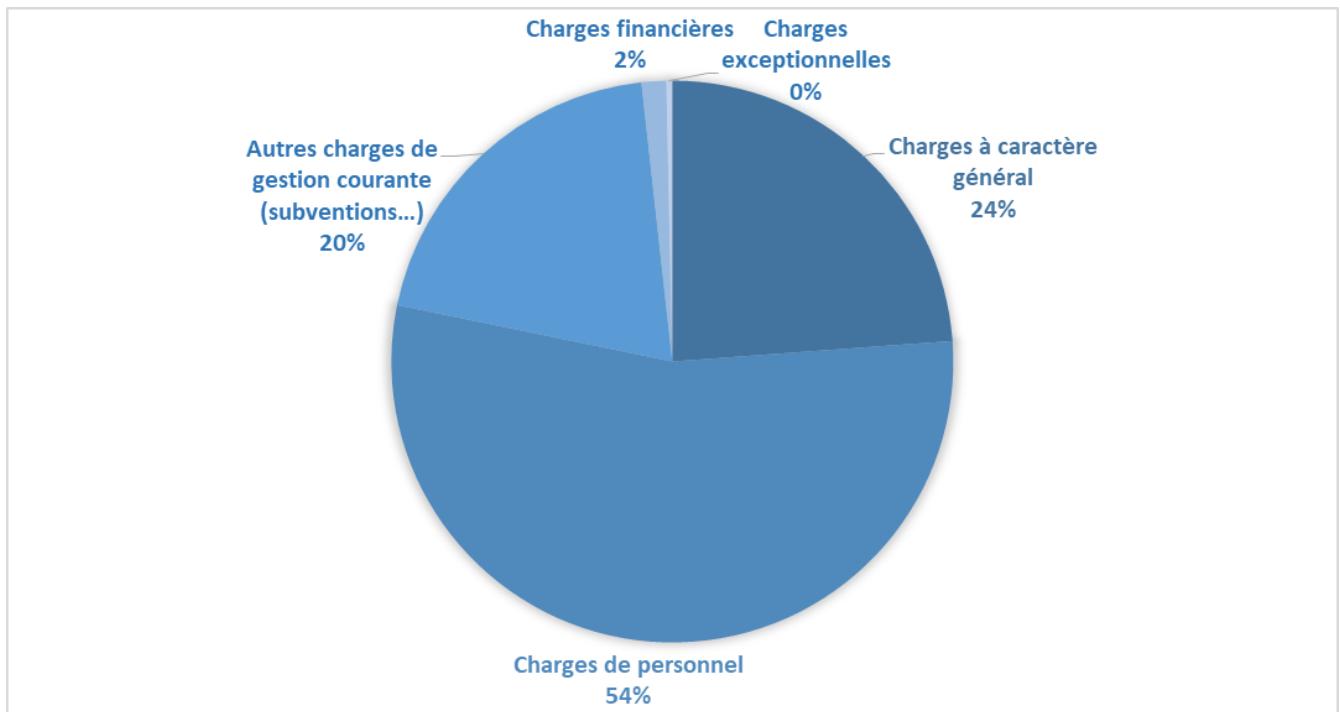
Enfin, les allocations compensatrices versées par l'Etat pour des exonérations de taxe foncière pourraient être revues à la baisse en fonction de la loi de finances 2026. A ce jour, les prévisions sont donc prudentes avec une légère diminution entre 2025 et 2026.

## 2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Objet	BP 25	BP +BS 25	PREVISIONNEL 26	Evolution 26/ BP 25 en €	Evolution 26/ BP 25 en %
<b>Charges à caractère général</b>	<b>19 337 000</b>	<b>21 283 700</b>	<b>21 900 000</b>	<b>2 563 000</b>	<b>13%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>49 057 000</b>	<b>49 017 000</b>	<b>49 980 000</b>	<b>923 000</b>	<b>2%</b>
<b>Autres charges de gestion courante (subventions...)</b>	<b>17 638 000</b>	<b>18 113 500</b>	<b>18 400 000</b>	<b>762 000</b>	<b>4%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 130 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>-700 000</b>	<b>-35%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>91 000</b>	<b>396 000</b>	<b>310 000</b>	<b>219 000</b>	<b>241%</b>
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>88 123 000</b>	<b>90 940 200</b>	<b>91 890 000</b>	<b>3 767 000</b>	<b>4%</b>

**Répartition prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de fonctionnement hors autofinancement) :**

**91,9 millions d'euros répartis comme suit :**



\* En retraitant des dépenses les charges reversées par la ville à Vallée sud Grand Paris, la part des charges de personnel représente **63%** des dépenses réelles de fonctionnement

**a. Les charges à caractère général**

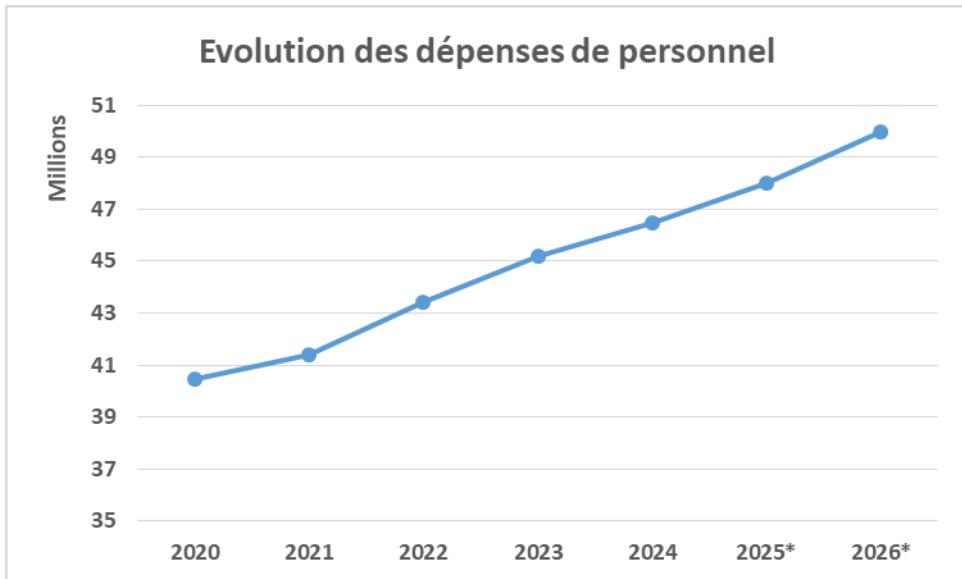
Les charges à caractère général devraient augmenter par rapport au BP 2025 d'environ 2,6 millions d'euros (+13%). Cependant, si on compare le montant prévisionnel de 2026 au montant budgétaire en 2025 (BP + BS), l'augmentation est de 3% soit 616 300 euros.

Ainsi les principales évolutions entre 2025 et 2026 sont les suivantes :

- Augmentation du versement des recettes de stationnement au concessionnaire qui gère l'exploitation du stationnement payant sur la ville : + 300 000 euros ;
- Evolution des prix à la hausse pour les prestations de nettoyage des bâtiments et pour les prestations informatiques : + 87 000 euros ;
- Augmentation des surfaces de nettoyage des espaces publics : + 100 000 euros ;
- Augmentation du nombre de repas produit par la cuisine centrale et du coût des denrées alimentaires : + 88 600 euros.

Le montant des charges à caractère général pour 2025 devrait donc être d'environ 21,9 millions d'euros.

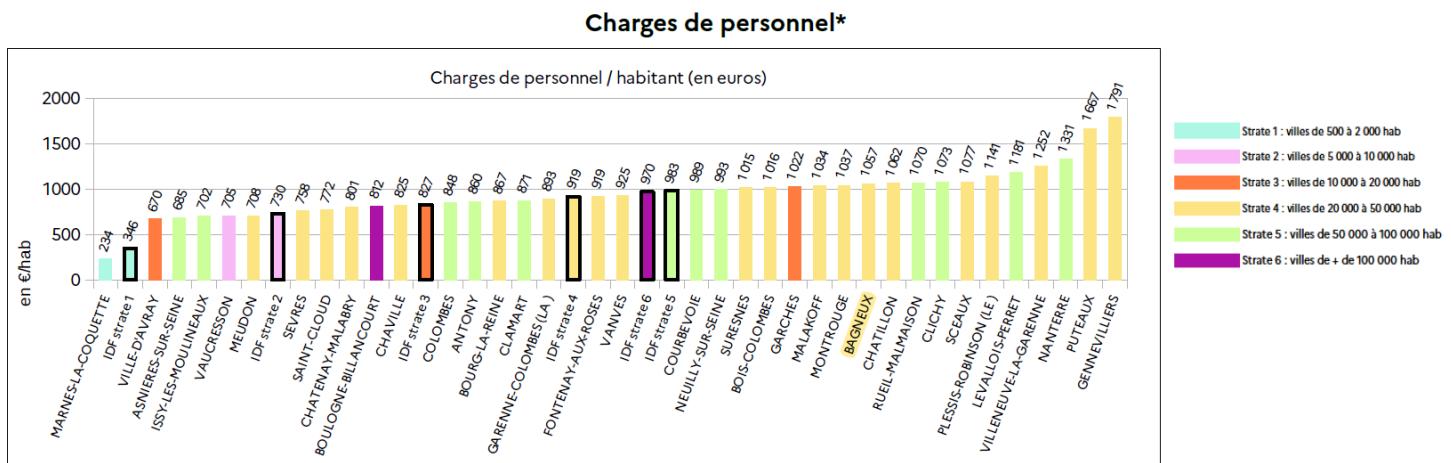
**b. Les dépenses de personnel et l'évolution des ressources humaines de la ville**



\*Données prévisionnelles

Les dépenses de personnel constituent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la ville. Aussi, l'évolution des charges de personnel entre 2020 et 2026 passe de 40,4 millions d'euros à 50 millions d'euros (+24%) soit une augmentation moyenne de 4% par an. En 2025, les charges de personnel s'élèvent à environ 1140 euros par habitant. Cette évolution provient de mesures de l'augmentation du SMIC et du point d'indice ainsi que de l'évolution des carrières des fonctionnaires. Le choix a également été fait de revoir le régime indemnitaire des agents de la ville en 2022 afin d'augmenter le niveau de rémunération, d'améliorer l'équité entre les agents et de permettre de continuer à recruter sur des postes en tension.

#### Les charges de personnel par habitant dans les villes des Hauts-de-Seine en 2024 :



Source : Direction Départementale des Finances Publiques

#### ➤ En 2026, des charges de personnel en hausse

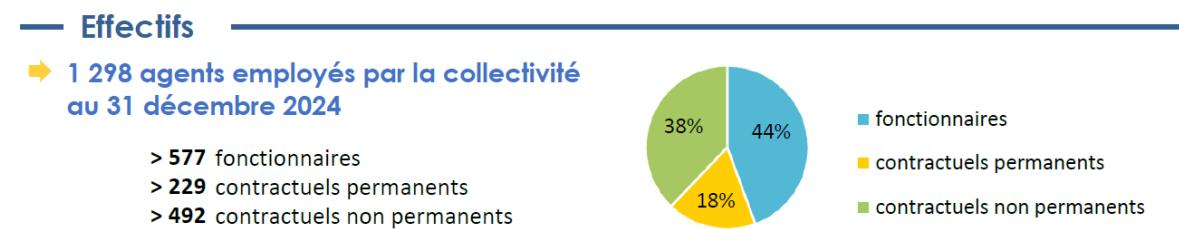
L'enveloppe globale prévue au budget primitif 2026 sera d'environ **50 millions d'euros**, en hausse d'environ 1 million d'euros par rapport au budget primitif 2025, soit +2%.

Cette évolution prend en compte les mesures suivantes :

- L'évolution de carrière des fonctionnaires avec les avancements d'échelon ;
- La hausse de 3 points des cotisations à la CNRACL de 3 points. Pour rappel, cette hausse s'étale sur 4 années entre 2025 et 2028 avec une augmentation de 3 points par an ;
- La hausse du SMIC.
- Les crédits en année pleine pour les créations de postes intervenues courant 2025, à savoir : un poste au service commerce et deux postes à la crèche Graine de lune.
- La poursuite du plan de résorption de la précarité des vacataires : 8 postes d'animateurs en année pleine et 8 à partir de septembre 2026.
- L'ajustement des effectifs en fonction des besoins en taux d'encadrement sur certains secteurs tels que les écoles ou le périscolaire.
- L'évolution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). La clause de revoyure est prévue courant 2026.

### ➤ Structure et évolution des effectifs

Au 31/12/2024, comme le précise le rapport social unique pour 2024, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :



Les effectifs de la ville au 31 décembre 2024 sont quasiment stables par rapport à 2022 (- 3 agents). On constate une légère diminution de la part de fonctionnaires de 2,7% (-16 agents), mais cette catégorie demeure majoritaire au sein de la collectivité avec 44%. Il est également observé une baisse du nombre de contractuels sur un poste permanent de -9% (soit - 23 agents).

	2024	2023	2022	CIG 2023
Catégorie A	16%	16%	17%	17%
Catégorie B	12%	12%	12%	18%
Catégorie C	72%	71%	71%	65%

La part des agents en catégorie C reste la plus importante avec 72% en 2024. La part des catégories A des catégories B reste stable entre 2023 et 2024.

### ➤ Exécution du budget :

Le niveau d'exécution des dépenses de personnel en 2025 devrait être d'environ **48 millions d'euros** contre 49 millions d'euros budgétés, soit un taux d'exécution de 98%. Ces bases ont permis la construction des propositions de BP 2026.

➤ **Structure prévisionnelle de la rémunération**

Nature	Objet	BP+BS 25	Propositions 26
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 064 200	960 000
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	867 900	930 000
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	712 800	138 000
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION	406 100	410 000
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRE	14 761 400	14 515 000
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE RES. TITULAIRE	664 800	700 000
64113	NBI TITULAIRE	130 500	136 200
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRE	3 731 000	3 950 000
64121	REMUNERATION PRINCIPALE ASS. MATERNELLE	855 000	725 000
64128	AUTRES INDEMNITES ASS. MATERNELLE	0	170 000
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRE	12 418 100	8 648 000
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE RES. NON TITULAIRE	356 900	395 000
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI	50 000	40 000
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRE	0	1 700 000
6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	0	2 800 000
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	72 000	80 000
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	5 720 000	6 235 000
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 860 300	6 130 000
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	566 000	515 000
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	291 200	292 000
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	16 600	66 000
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	270 600	215 000
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	50 000	30 000
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	151 600	199 800
<b>TOTAL</b>		<b>49 017 000</b>	<b>49 980 000</b>

➤ **Heures supplémentaires :**

En 2024, le volume d'heures supplémentaires a été de 16 104 heures pour un montant brut de 382 795 euros.

En 2025, le volume d'heures supplémentaires devrait être d'environ 15 000 heures pour un montant brut d'environ 343 000 euros.

En 2026, le volume et le coût des heures supplémentaires devraient être légèrement supérieurs à 2025 du fait notamment de l'organisation des élections municipales en mars 2026.

**Avantages en nature :**

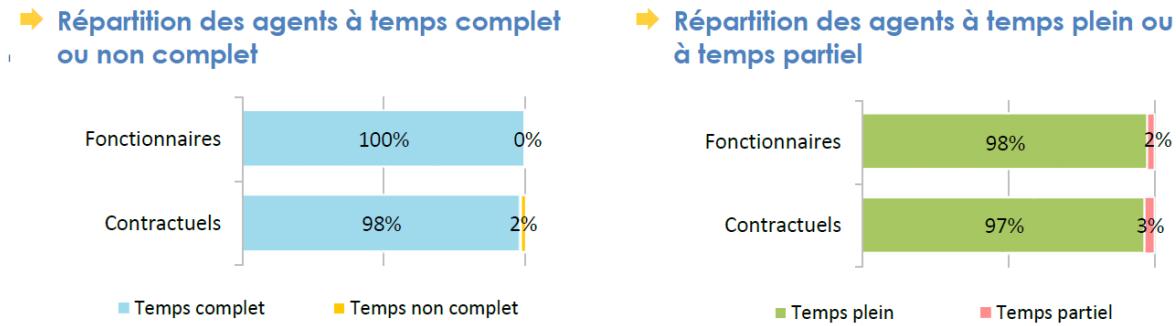
Les seuls avantages en nature octroyés par la ville sont des logements attribués par nécessité de service (21 au 1er janvier 2024).

➤ **Temps de travail :**

Depuis le 1er janvier 2022, la délibération n° DEL\_20211214\_5 du 14 décembre 2021 adoptant le nouveau règlement du temps de travail des services de la ville de Bagneux est

entrée en vigueur. Elle fixe la durée annuelle du travail effectif au sein de la collectivité à 1607 heures pour un agent à temps complet, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. Les cycles hebdomadaires de travail possibles sont définis dans le règlement intérieur relatif au temps de travail qui prévoit également, pour les métiers répondants à un ou plusieurs critères de pénibilité, des jours de repos compensateurs.

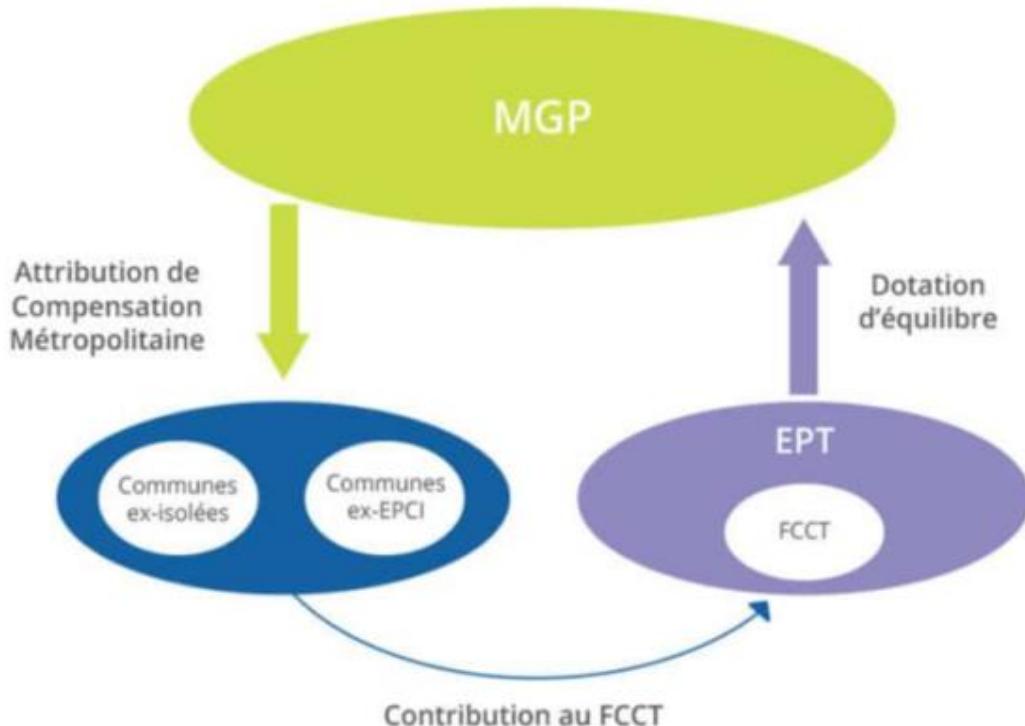
### — Temps de travail des agents permanents —



### c. Un soutien continu au tissu associatif local et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Pour 2026, compte tenu de la situation économique et sociale, la municipalité fait le choix de maintenir le montant des subventions versées aux associations au même niveau qu'en 2025. La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera également au même niveau qu'en 2025.

#### d. Les flux financiers avec Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris



Chaque année, la Métropole du Grand Paris (MGP) verse à la ville une attribution de compensation et la ville reverse à l'Etablissement Public Territorial (EPT) le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). En 2026, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Attribution de compensation : 14,7 millions d'euros, soit le même montant qu'en 2025.
- FCCT : 13,4 millions d'euros. On observe une hausse de ce montant d'environ 600 000 euros par rapport au BP 2025 (+5%). Ce montant intègre le récent transfert de la compétence « voirie » (1<sup>er</sup> septembre 2024) ainsi que le transfert des tennis des Mathurins au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### e. Les intérêts de l'emprunt

Le montant des intérêts des emprunts payé chaque année par la commune dépend des effets combinés du montant de l'encours de la dette et de l'évolution des taux d'emprunt.

L'encours de dette qui correspond au stock de dette détenu par la ville était de **47 603 464,32 euros** au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de dette sera de **41 926 626,47 euros**.

**Ainsi, la ville continue de se désendettement avec une capacité de désendettement d'environ 3 ans fin 2025. Le volume de dette reste donc peu élevé et maîtrisé.**

Le taux moyen de la dette de la commune était de 2,56% au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et il devrait diminuer en passant à 2,27% au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après une hausse sur les années 2022, 2023, on constate une légère baisse des taux d'intérêt depuis juin 2024.

La commune reste vigilante et continue de contenir son encours de dette, en préservant sa capacité d'autofinancement et en négociant les meilleures conditions financières pour réduire le taux moyen de sa dette et sa charge financière.

Le montant des intérêts à verser en 2025 sera d'environ 1,3 million d'euros. En 2026, il devrait être d'environ 1,3 million d'euros si la ville réalise un nouvel emprunt.

### 3. Une capacité d'autofinancement préservée

**L'épargne brute** (ou la Capacité d'AutoFinance - CAF) correspond à l'excédent généré sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire, à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent va permettre d'équilibrer le budget d'investissement et, par conséquent, va permettre à la ville d'avoir des projets d'investissement en limitant le recours à l'emprunt. Plus la CAF est élevée, et moins la ville aura besoin d'emprunter pour réaliser des investissements. Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice et ne prend donc pas en compte l'excédent reporté de l'exercice n-1.

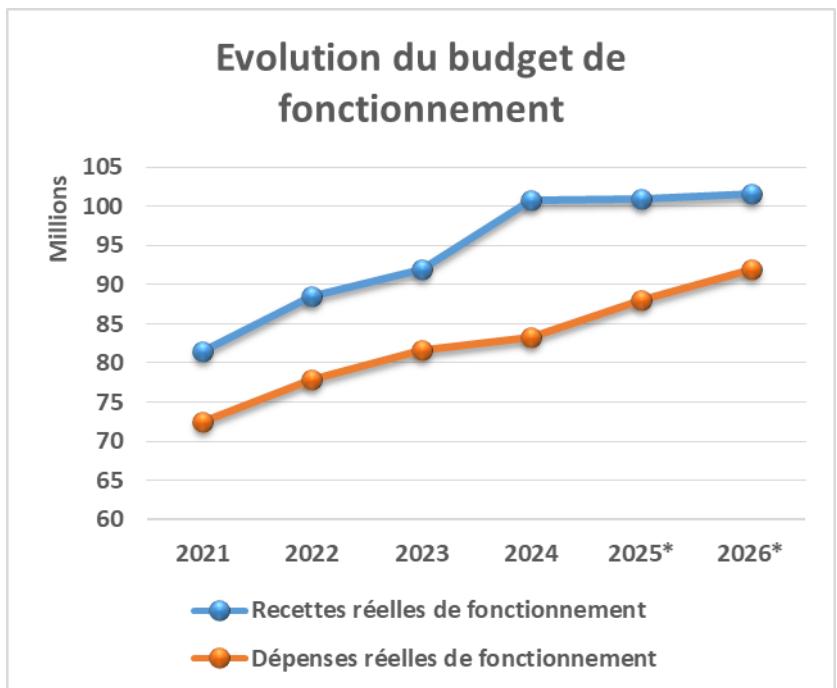
**L'épargne nette** correspond à la CAF brute après déduction du remboursement annuel du capital de la dette. Cette donnée permet de mesurer l'épargne disponible après remboursement des emprunts pour réaliser des dépenses d'investissement.

L'évolution l'épargne brute est décrite ci-dessous :

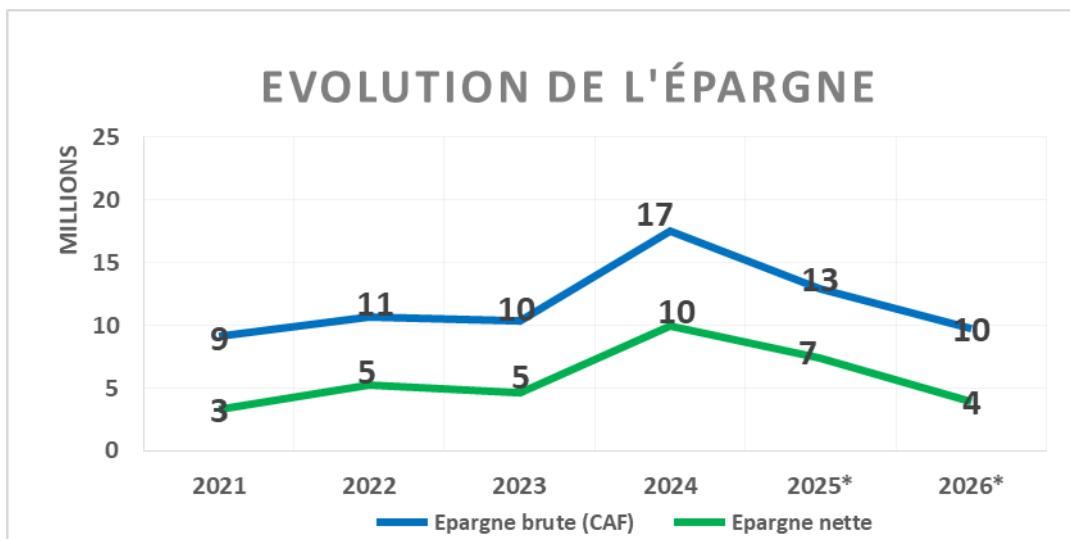
Objet	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*
Recettes réelles de fonctionnement	81 526 020	88 504 564	92 007 008	100 826 250	101 000 000	101 653 000
%	3%	9%	4%	10%	0%	1%
Dépenses réelles de fonctionnement	72 416 476	77 836 973	81 686 980	83 330 382	88 035 000	91 890 000
%	0%	7%	5%	2%	6%	4%
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>9 109 544</b>	<b>10 667 591</b>	<b>10 320 028</b>	<b>17 495 869</b>	<b>12 965 000</b>	<b>9 763 000</b>
%	36%	17%	-3%	70%	-26%	-25%
Remboursement capital emprunt	5 799 820	5 397 266	5 649 056	7 561 575	5 526 838	5 799 820
<b>Epargne nette</b>	<b>3 309 724</b>	<b>5 270 325</b>	<b>4 670 972</b>	<b>9 934 293</b>	<b>7 438 162</b>	<b>3 963 180</b>
%	130%	59%	-11%	113%	-25%	-47%
<b>Taux d'épargne : CAF / recettes de fonctionnement</b>	<b>11%</b>	<b>12%</b>	<b>11%</b>	<b>17%</b>	<b>13%</b>	<b>10%</b>
Encours de la dette au 31/12	56 749 872	56 831 106	51 176 487	47 603 464	41 296 626	49 060 000
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,2</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>	<b>2,7</b>	<b>3,2</b>	<b>5,0</b>

\* Données prévisionnelles

L'écart des 100k€ par rapport à l'autofinancement du tableau du haut de la p.11 est lié à 100k€ de recettes d'ordre en fonctionnement qui ne sont pas incluses dans les recettes réelles de fonctionnement. Le calcul de la CAF ne comprend que les mouvements réels.



\*Données prévisionnelles



\*Données prévisionnelles

Entre 2021 et 2026, l'épargne brute se situe entre 9 et 17 millions d'euros avec un pic important en 2024 qui est une année de croissance importante des recettes. En effet, il y a eu en 2024 environ 5 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires grâce à la livraison de nouveaux logements depuis 2021. Cette dynamique ne devrait pas être la même en 2025 et 2026.

En 2025, le niveau prévisionnel de l'épargne brute devrait être d'environ 13 millions d'euros et en 2026, celui-ci pourrait être encore inférieur. Cependant, ces données sont provisoires et au vu des incertitudes sur le budget de l'Etat à venir, les prévisions des recettes prévisionnelles sont prudentes. Une vigilance devra être portée sur le niveau d'épargne en 2026.

#### 4. Un programme d'investissement ambitieux et réaliste

##### a. Les principaux investissements de 2026 :

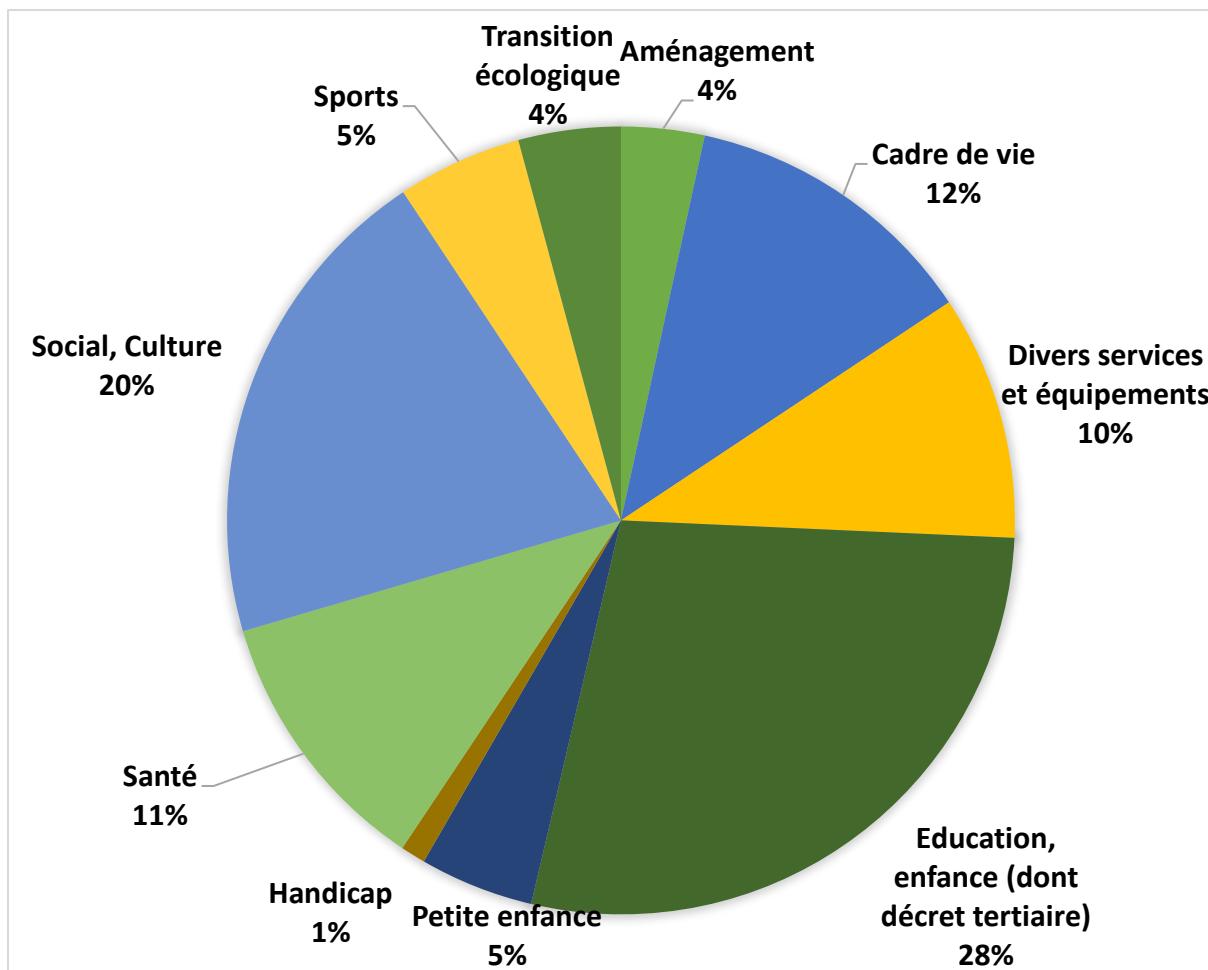
Le montant des dépenses d'équipement pour l'année 2026 devrait être d'environ 29,2 M€ d'euros, soit 4,9 M€ de plus (+19%) par rapport au BP 2025. Le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à environ 5,8 millions d'euros.

Les principales opérations sont les suivantes :

OPERATIONS	Dépenses	Recettes	Coût net
Cours d'écoles végétalisées	220 000	75 000	145 000
Agrandissement CMS et salles associatives	3 247 000	850 000	2 397 000
Equipement polyvalent	5 793 000	3 514 484	2 278 516
Stade René Rousseau	600 000		600 000
Crèche Prokofiev	1 170 000	920 000	250 000
Rénovation de l'école Joliot Curie (Décret tertiaire)	2 352 300	730 168	1 622 132
Ecole des Mathurins (achat coque)	3 877 000	1 717 279	2 159 721
Parc des Mathurins	520 000		520 000
Aménagement Parc Robespierre	80 000	50 000	30 000
Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments	500 000	30 000	470 000
Vidéo-protection	120 000	30 000	90 000
Gymnase des Mathurins	700 000		700 000
Renaturation parcelle Albert Petit	200 000		200 000
Participation concédant ZAC VH	200 000		200 000
Participation concédant ZAC BLANCHARD	200 000		200 000
<b>Total</b>	<b>19 779 300</b>	<b>7 916 931</b>	<b>11 862 369</b>

La répartition du montant total des investissements par politique publique se décline ainsi :

Politique publique	Montant
Aménagement	1 000 000
Cadre de vie	3 585 000
Divers services et équipements	2 940 000
Education, enfance	8 184 300
Petite enfance	1 370 000
Handicap	300 000
Santé	3 247 000
Social, Culture	5 918 000
Sports	1 500 000
Transition écologique	1 228 700
<b>Total général</b>	<b>29 273 000</b>

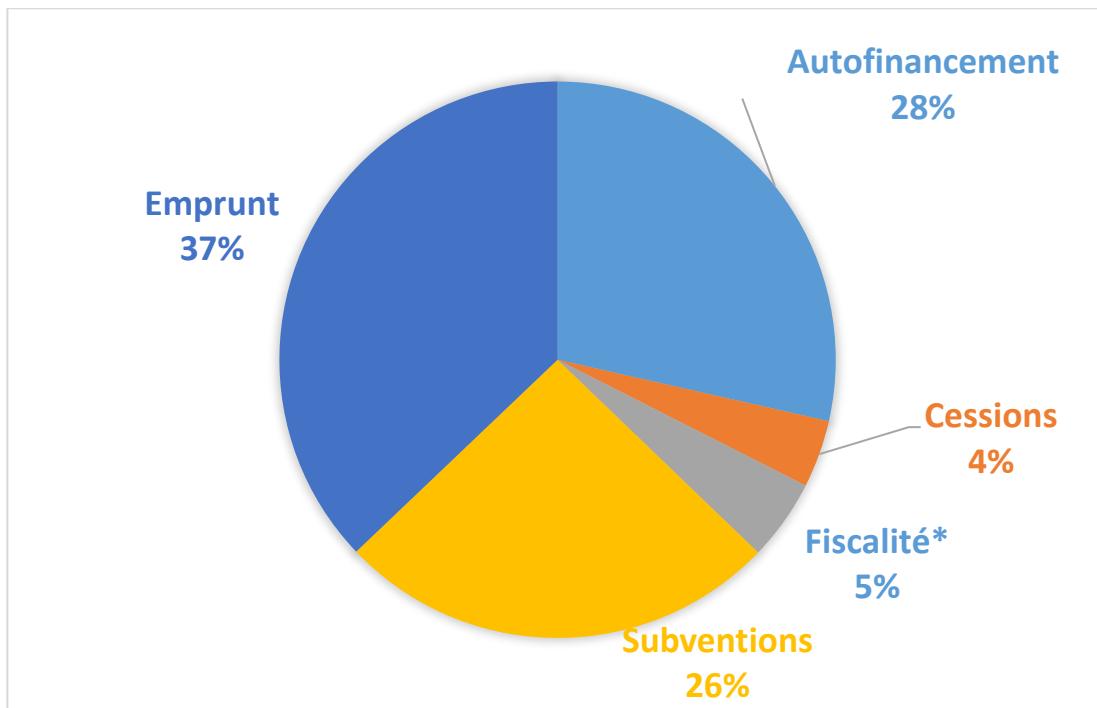


En 2026, les orientations en matière d'investissements sont dans la continuité des années précédentes avec les 3 axes suivants :

- **La transition écologique ainsi que le cadre de vie** restent prioritaires. Figurent notamment les travaux relatifs au décret tertiaire pour la rénovation énergétique de l'école Joliot-Curie, ainsi que les actions en faveur de la nature en ville et de la propreté urbaine ;
- **La réussite éducative et l'épanouissement** sont un deuxième axe prioritaire pour la ville. A l'image de la végétalisation d'une nouvelle cour d'école, des travaux au sein des bâtiments scolaires ainsi que de l'achat prévisionnel d'une partie du bâtiment pour la future école du quartier des Mathurins.
- **Les politiques publiques en matière de santé, de culture et de solidarité** sont également au cœur des investissements. Avec le démarrage des travaux pour l'équipement polyvalent dans le nord de la ville, la poursuite du projet de rénovation et d'extension du Centre Municipal de Santé ainsi que la livraison de la maison des matrimoines et des patrimoines

#### b. Le financement de l'investissement

Répartition prévisionnelle des principales recettes d'investissement (35 millions d'euros) :

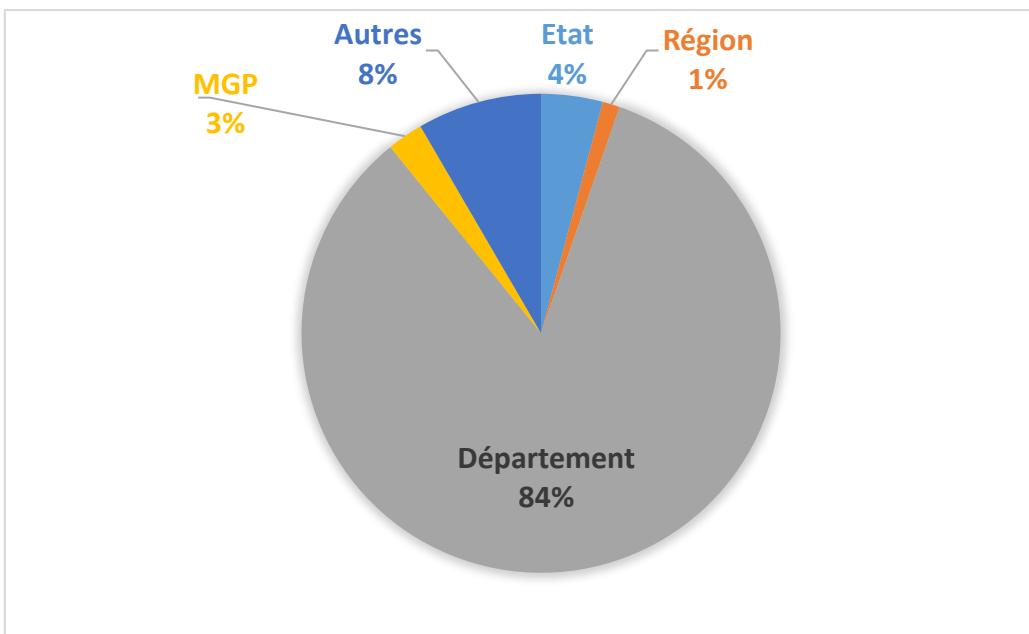


\* Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée et Taxe d'Aménagement.

En plus de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles pour 2026 sont issues des subventions, des cessions, de la fiscalité ainsi que de l'emprunt.

➤ **Les subventions d'investissement :**

Les projets d'investissement sont en partie financés par des subventions publiques pour un montant prévisionnel global de 9 millions d'euros. Cette année, une part importante de ces subventions provient du département avec notamment le financement de l'équipement polyvalent ainsi que divers projets dans le cadre du Contrat de Développement Département Ville (CDDV).



➤ **Les cessions :**

Un montant d'environ 1,4 million d'euros est prévu pour les cessions foncières et immobilières.

➤ **La fiscalité :**

En investissement, la fiscalité correspond à 2 éléments :

- Le Fonds de Compensation pour la TVA reversé par l'Etat et correspondant à une part de la TVA payée sur les dépenses d'investissement de 2025 ;
- La Taxe d'Aménagement liée aux nouvelles constructions de biens immobiliers sur la ville (hors quartiers en Zone d'Aménagement Concertée et hors quartier des Mathurins).

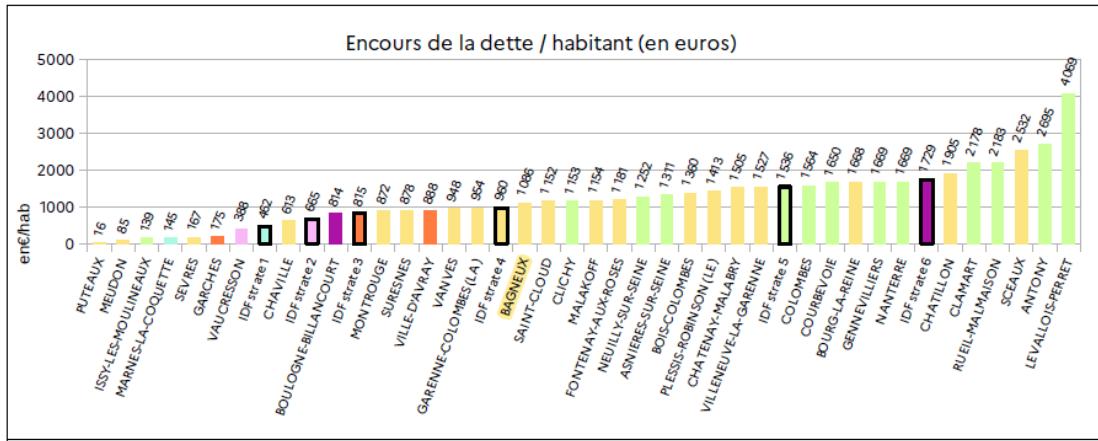
➤ **L'emprunt :**

En 2026, le montant de l'emprunt devrait être d'un **montant maximum de 13 millions d'euros**. Pour rappel, en 2025, la ville n'a pas réalisé d'emprunt.

Ainsi, l'encours de la dette sera de 41,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2026 contre 47,6 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Enfin, la capacité de désendettement de la ville devrait être d'environ 3 ans en 2025 (2,7 ans en 2024) et devrait être de maximum 5 ans en 2026. Pour rappel, le seuil d'alerte se situe à 10 ans. Avec cet indicateur, la ville peut se projeter plus sereinement dans les années futures afin de supporter le niveau d'investissement à venir.

L'encours de la dette par habitant dans les villes des Hauts-de-Seine en 2024:



Source : Direction Départementale des Finances Publiques

On observe donc que Bagneux a un niveau de dette par habitant raisonnable et largement inférieur à d'autres villes du département.

### III. Une prospective financière nécessaire pour anticiper les années à venir

Dans un contexte où la ville continue de se développer, avec notamment l'accueil de nouveaux habitants, le développement de services publics et la livraison de nouveaux équipements, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur la situation financière de la collectivité à moyen terme.

Ainsi, une prospective a été effectuée et mise à jour afin d'anticiper l'évolution de la trajectoire des finances de la Ville en fonctionnement et en investissement. Cette trajectoire est une hypothèse qui pourra évoluer compte tenu des incertitudes sur le plan économique ou en ce qui concerne le budget de l'Etat. Ainsi, une mise à jour de cette prospective sera faite au premier semestre 2026 afin d'intégrer les évolutions non connues à ce jour comme la loi de finances 2026, l'évolution de l'inflation ou encore pour ajuster le programme de livraison de logements à venir.

#### 1. L'évolution du budget de fonctionnement de la ville 2025-2030

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute qui en découle est détaillée ci-dessous en millions d'euros :

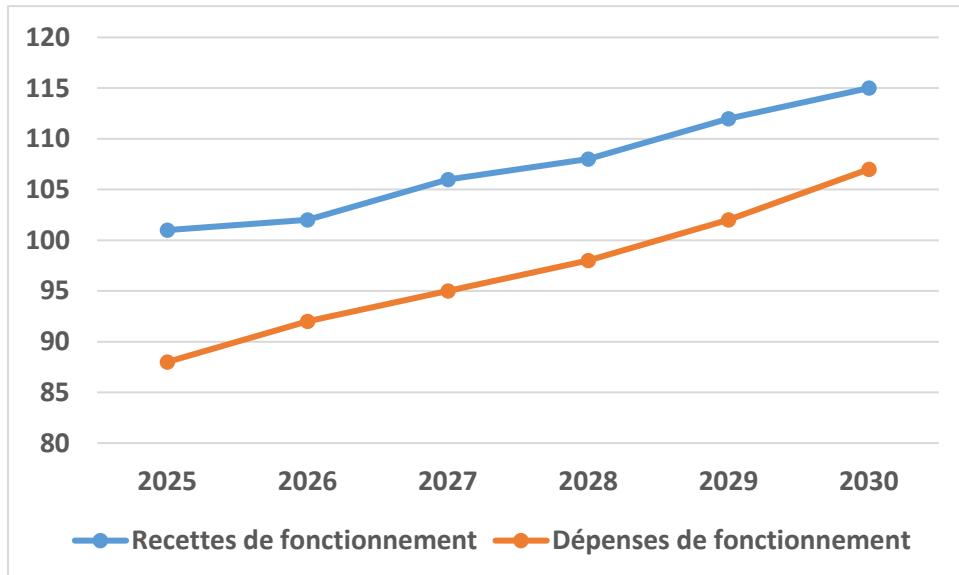
Recettes	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services	10	10	11	11	12	12
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	18	18	18	18	18	18
Fiscalité locale	52	53	54	56	58	60
Dotations et participations	20	20	22	22	23	24
Autres produits	1	1	1	1	1	1
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>101</b>	<b>102</b>	<b>106</b>	<b>108</b>	<b>112</b>	<b>115</b>

Dépenses	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Charges à caractère général	21	22	23	23	24	26
Charges de personnel	48	50	52	54	57	60
Autres charges de gestion courante	18	19	19	20	20	20
Intérêts	1	1	1	1	1	1
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>88</b>	<b>92</b>	<b>95</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>107</b>

<b>Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

Evolution des dépenses et de recettes de fonctionnement de 2025 à 2030 en millions d'euros :



On constate donc le niveau d'épargne tend à se réduire à l'horizon 2030. Il faudra donc avoir une vigilance sur ce point afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour financer une partie de nos investissements.

## 2. Les projets d'investissement programmés dans les années futures

Un plan pluriannuel d'investissement a été établi. Celui-ci permet d'avoir une visibilité sur les investissements de la ville à moyen terme et d'en mesurer la faisabilité d'un point de vue financier. C'est un outil de pilotage qui établit, d'une part, la liste des projets programmés par l'équipe municipale et, d'autre part, les ressources pour financer ces projets. Ce document étant prévisionnel, il est amené à évoluer en cours d'année en cas de modification du planning ou du contenu des projets et en cas de modification des recettes.

De manière synthétique, les perspectives d'évolution du budget d'investissement sont les suivantes :

Objet	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030
<b>Dépenses</b>	<b>35,1 M€</b>	<b>46,5 M€</b>	<b>41,8 M€</b>	<b>29,2 M€</b>	<b>16,9 M€</b>	<b>169,5 M€</b>
<b>Recettes</b>	21,8 M€	28,9 M€	32,0 M€	21,8 M€	13,6 M€	118,0 M€
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>13,3 M€</b>	<b>17,6 M€</b>	<b>9,9 M€</b>	<b>7,4 M€</b>	<b>3,3 M€</b>	<b>51,5 M€</b>
<b>Encours dette au 31/12</b>	49,1 M€	60,2 M€	63,4 M€	64,7 M€	62,9 M€	
<b>Capacité désendettement</b>	5,0	5,5	6,3	6,8	7,4	

L'ensemble des projets d'investissement de la ville ainsi que les ressources prévisionnelles pour les années 2026 à 2030 sont annexés au présent rapport.

Pour conclure cette prospective, on peut considérer que la situation financière actuelle de la ville est saine avec un bon niveau d'épargne et un faible niveau d'endettement. Au vu du volume important des investissements à venir, cela permet d'aborder l'avenir de façon sereine. Cependant, il faudra être attentif dans les années à venir à notre niveau de recettes pour préserver cette situation afin de poursuivre nos investissements et maintenir un bon niveau de service public pour les Balnéolais.e.s.